

CHRIST ET LA LOI



LA LOI DANS LE VIE DE CHRIST

MLA

Pour plusieurs de Ses contemporains Christ était considéré comme un radical, cela était particulièrement vrai pour les pharisiens, qui suivaient continuellement Ses pas, prêts à saisir n'importe quelle phrase qui sortait de Sa bouche afin qu'ils puissent conspirer contre Lui. Ils le haïssaient, et étaient prêts à faire n'importe quoi pour détruire Son influence sur le peuple, car « la foule le reçut avec joie car tous l'attendaient ». (Luc 8.40) Ils avaient l'espoir qu'ils pourraient trouver l'occasion qu'ils recherchaient sur Sa façon d'observer la loi. Comme les conspirateurs des temps anciens disaient de Daniel : « Nous ne trouverons pas d'occasion contre ce Daniel, à moins que nous n'en trouvions contre lui concernant la loi de son Dieu », ainsi lorsque Christ déclara se tenir sur la loi, Il pouvait fournir l'occasion qu'ils espéraient pour mettre sur Lui les accusations qu'ils étaient soucieux de Le faire porter.

Christ n'était jamais neutre ou négatif. Ses déclarations étaient sans équivoque. Elles pouvaient non seulement être comprises mais elles ne pouvaient pas être mal comprises. Il était direct, clair, tranchant, positif et dynamique. Le peuple savait toujours où Il se tenait. Il ne chercha pas à gagner la faveur populaire par la flatterie ou en abaissant les normes. Le péché était le péché pour Lui, et Il l'appelait par ce nom. C'étaient contre ces traits en Christ que les Pharisiens espéraient qu'ils leur seraient aisés de trouver quelques accusations.



Les Juifs à l'époque de Christ étaient de grands partisans de la loi. Les Pharisiens, particulièrement, observaient la lettre de la loi et étaient intolérants envers ceux qui ne mesuraient pas leurs exigences d'observance.

Les Juifs à l'époque de Christ étaient de grands partisans de la loi. Les Pharisiens, particulièrement, observaient la lettre de la loi et étaient intolérants envers ceux qui ne mesuraient pas leurs exigences d'observance. Ils avaient ajouté plusieurs ordonnances à la loi que Dieu leur donna initialement, et c'était une vie d'étude pour savoir ce qui était exigé. Il était impossible pour le commun du peuple d'avoir cette connaissance exacte et complète. Dorénavant ils étaient incapables d'atteindre la norme établie. Les Pharisiens disaient que : « Mais ce peuple qui ne connaît pas la loi est maudit ». (Jean 7 :49).

Dans ces circonstances, il était d'un profond intérêt pour les Juifs, et spécialement pour les Pharisiens, de connaître l'attitude de Jésus envers la loi. En tant qu'enseignant il lui incombait de faire connaître Sa position et de dire ouvertement au peuple où Il se tenait. C'était lors de cette annonce que les pharisiens espéraient le piéger, car ils savaient qu'Il avait un franc-parler et ne pouvait les laisser dans le doute au sujet de Sa position.

Jésus ne les déçut pas. Dans Son premier sermon enregistré Il fit connaître Sa position et Il traita de manière exhaustive de la loi. Il prononça neuf bénédictions sur le pauvre, les personnes en deuil, les doux, les affamés et les assoiffés, les miséricordieux, les purs, ceux qui procurent paix, les persécutés, ceux qui sont insultés ensuite Il dit :

« Ne pensez pas que je sois venu détruire la loi ou les prophètes ; je ne suis pas venu pour détruire, mais pour accomplir. Car en vérité je vous le dis, jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, un seul iota ou un seul trait de lettre ne passera pas de la loi jusqu'à ce que tout ne soit accompli. Quiconque violera l'un de ces plus petits commandements, et enseignera aux hommes [à faire] ainsi, sera appelé le plus petit dans le royaume du ciel ; mais quiconque [les] pratiquera et les enseignera, celui-là sera appelé grand dans le royaume du ciel ». (Matthieu 5.17-19)

Jésus savait ce qui était dans les cœurs des hommes et ce qu'ils pensaient. Répondant à leurs pensées inexprimées, Il dit : « Ne pensez pas que je sois venu détruire la loi ou les prophètes ; je ne suis pas venu pour détruire, mais pour accomplir ».

SUIITE

LA LOI DANS LA VIE DE CHRIST

C'était exactement ce que pensaient les Pharisiens. Ne l'avaient-ils pas vu faire la chose sans précédent de chasser les vendeurs et les acheteurs du temple ? Ne l'avaient-ils pas vu faire un fouet avec de petites cordes, renverser les tables et disperser l'argent des changeurs ? N'avait-Il pas parlé du temple comme étant la maison de Son Père ? (Jean 2.13-17) ? S'Il commençait Son œuvre de cette façon, quelle en serait la fin ? Finalement Il était un radical qu'ils surveillaient. Il semblait n'avoir que peu de respect pour les rendez-vous du temple. Essayait-il de détruire la loi et les prophètes ? Avec un vif intérêt tous attendaient Ses déclarations sur la loi. Et maintenant ils l'avaient. Il n'a pas aboli la loi. Il se plaçait sur la loi. Pas même un iota ni un trait de la loi ne devaient être retirés. Il ne l'a détruisait pas, Il l'accomplissait.

« Ne pensez pas que Je sois venu détruire la loi ou les prophètes ; Je ne suis pas venu pour détruire, mais pour accomplir ». La loi mentionnée ici, d'une manière générale, concerne les écrits de Moïse, mais spécialement la loi morale, les dix commandements, d'où les écrits de Moïse principalement tirent leur nom. Concernant « les prophètes » il s'agit des écrits des prophètes de l'Ancien Testament.

Maintenant Jésus choisit deux des dix commandements qui montrent clairement à quelle loi Il faisait référence, et aussi de quelle façon Il accomplit la loi. « Tu ne tueras point ». Il explique, que cela a une signification plus profonde que prendre simplement la vie d'un homme. Celui qui hait son frère s'est engagé dans la première étape dans la transgression. En disant cela, Christ corrige la conception que certains avaient selon laquelle l'observation des commandements était simplement un respect extérieur qui ne touchait pas l'état intérieur du cœur. Il interprète la loi comme étant spirituelle, comme ayant une application dans l'esprit et dans le cœur au lieu d'être une simple règle sur la conduite extérieure.

Ceci, il l'accentue de nouveau dans Son interprétation du septième commandement : « Tu ne commettras point d'adultère ». Les hommes peuvent transgresser ce commandement dans leurs pensées aussi bien que par un acte manifeste.

A partir de ces interprétations nous sommes sur un terrain sûr lorsque nous

maintenons que la loi mentionnée ici dans un sens spécifique et défini se réfère aux Dix Commandements. Jusqu'ici Christ ne détruit pas cette loi, Il la magnifie. Il montre son caractère de grande portée, et annonce que celui qui la transgresse même en pensée « sera en danger du feu de l'enfer ». (Matthieu 5.22). Christ ne laissa aucun doute à l'esprit de quiconque regardant là où Il se tenait « sur la loi ». Il se positionna carrément sur les Dix Commandements, disant que « un seul iota ou un seul trait de lettre ne passera pas de la loi jusqu'à ce que tout ne soit accompli ». (Matthieu 5.18). Quiconque transgressera le plus petit des commandements, et enseignera aux hommes de faire ainsi, sera appelé le moindre dans le royaume des cieux, alors que celui qui les observe et les enseigne sera appelé grand par les habitants des cieux ».

Il incombe à chaque enseignant de la religion de se déclarer sur la loi. Les hommes ont le droit de savoir si la religion qu'il enseigne a pour fondement la loi et l'ordre ou si elle est l'un de ces mouvements irresponsables qui exigent des privilèges mais évitent les responsabilités. Particulièrement dans ces jours, lorsque l'iniquité règne, la position de tout mouvement religieux sur la question de la loi doit être claire. Christ définit Sa position au début de Sa carrière. Chaque enseignant religieux devrait faire de même.

Si les Pharisiens avaient espéré trouver quelques raisons de se plaindre à l'encontre de Christ au sujet de la loi, ils furent déçus. S'ils avaient songé qu'Il était venu pour la détruire, comme semble évident la forme de déclaration de Christ ou de la changer ou de l'abroger, ils avaient mal calculé Son but. Leurs intentions mauvaises étaient frustrées, et ils s'exposèrent. Christ croyait en la loi. Comme les Pharisiens étaient attentifs aux moindres détails, de même Christ, n'omit aucun iota ou un seul trait de la loi. S'ils se tenaient pour la loi et les prophètes, Il faisait de même. Mais dans la conception de la nature de la loi, Christ et les Pharisiens étaient assez largement séparés comme l'est, l'est de l'ouest. Pour les Pharisiens la loi était une série de règles pour diriger le comportement extérieur de l'homme, et par laquelle ils pouvaient juger les autres. Pour Christ la loi était un consolateur spirituel et un ami, un guide et une aide de conscience, un miroir de l'âme, un révélateur de la volonté de Dieu, un proche allié du Saint-Esprit dans son action de convaincre les hommes de péché, de justice et de jugement.

Christ ne traita pas la loi comme une acte froid, formel, légal. Pour lui, elle était le chemin de la vie, et non une série d'interdictions. Il croyait, tout comme Paul, que « le commandement... était donné pour avoir la vie » (Romains 7.10). D'un cœur débordant il pouvait dire : « Cela me plaît de faire ta volonté, ô mon Dieu, oui, ta loi est dans «



Car en vérité je vous le dis, jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, un seul iota ou un seul trait de lettre ne passera pas de la loi

mon cœur ». (Psaume 40.8). Il avait inspiré le psalmiste à dire « C'est pourquoi j'aime tes commandements plus que l'or, oui plus que l'or fin » ; « ta loi est ma satisfaction » ; « ô combien j'aime ta loi ! C'est ma méditation toute la journée » ; « Tes témoignages sont merveilleux ; c'est pourquoi mon âme les garde » ; « Retirez-vous de moi, vous qui faites le mal ; car Je garderai les commandements de Mon Dieu ». (Psaume 119.127, 174, 97, 129, 115). Cette conception n'était pas un simple sentiment pour Christ, mais une réalité vivante.

Si nous acceptons l'interprétation de Jésus de la loi comme la loi d'amour, nous pouvons mieux comprendre la citation de Paul : « L'amour est l'accomplissement de la loi ». (Romains 13.10). Dieu Lui-même est amour. Sa loi est amour. Christ dit : « Si vous gardez Mes commandements, vous demeurerez dans Mon amour ; comme J'ai gardé les commandements de Mon Père, et Je demeure dans Son amour ». (Jean 15.10). « Jésus répondit et lui dit : 'Si un homme m'aime, il gardera mes paroles et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et ferons notre demeure chez lui' ». « Si vous M'aimez, gardez Mes commandements ». (Jean 14.23, 15).

BESOIN D'UNE NOUVELLE INTERPRÉTATION

Nous avons besoin d'une nouvelle interprétation de la loi de Dieu. Elle n'est pas comme certains l'appellent, un joug de servitude, elle n'est pas un maître dur, elle n'est pas un lien de restriction. C'est une loi glorieuse de liberté, d'amour, d'orientation amicale. C'est Dieu qui l'a ordonné, elle est une transcription de Son propre caractère, la chose la plus précieuse dans le sanctuaire céleste, le fondement du siège de miséricorde et du plan de la rédemption glorieux. Elle est gardée dans le cœur de Christ, libre de tout mal qui pourrait venir (Psaume 40.8). C'est l'incarnation parfaite de la volonté de Dieu, la règle suprême de la vie. Pourquoi devrait-on y penser légèrement ? Elle reflète le cœur et l'esprit même du Tout Puissant.

La loi d'amour est la loi de la vie. Aucun homme qui n'aime pas Dieu ne pourra être sauvé. Mais « Car c'est ici l'amour de Dieu, que nous gardions ses commandements » (1 Jean 5.3). Aucun homme ne peut être sauvé s'il ne connaît pas Dieu.

Mais « Celui qui dit : Je le connais, et qui ne garde pas Ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est pas en lui ». (1 Jean 2.4). Aucun homme ne peut être sauvé s'il continue de pécher. Et le « péché est la transgression de la loi (1 Jean 3.4). Si par conséquent, nous sommes sauvés, nous devons aimer Dieu et garder Ses commandements. Si nous disons que nous aimons Dieu, nous devons prouver cet amour de la manière dont Dieu l'exige. Nous devons cesser de transgresser la loi, car « le péché est la transgression de la loi ». A la fin de Son oeuvre sur la terre Christ pouvait dire : « J'ai gardé les commandements de Mon Père, et Je demeure dans Son amour » (Jean 15.10). Si nous Le suivons, nous ne serons pas égarés.

Avec à l'esprit la définition de Christ que la loi de Dieu est une loi d'amour, et que sur elle est suspendue toute la loi et les prophètes,

nous acceptons Sa déclaration de la loi comme étant le chemin de la vie. Il n'y a pas d'autre chemin. « Celui qui n'aime pas ne connaît pas Dieu, car Dieu est amour » (1 Jean 4.8). « Mais connaître Dieu est la vie éternelle » (Jean 17.3). Si, par conséquent, nous ne connaissons pas Dieu, à moins que nous aimions, et que la connaissance de Dieu est la vie éternelle, et que le seul chemin « nous savons que nous Le connaissons (est), si nous gardons Ses commandements », et que le fait d'observer les commandements, « consiste à aimer Dieu », nous sommes encore fermés à la proposition que la loi de Dieu joue un rôle important dans notre relation avec Dieu. (1 Jean 2.3, 5.3) Seulement au péril de nos âmes nous pouvons la négliger. Tels étaient les enseignements de Jésus, et étant un enseignant de Jésus, c'est aussi l'enseignement de tous ceux qui Le suivent.



La loi d'amour est la loi de la vie. Aucun homme qui n'aime pas Dieu ne pourra être sauvé. Mais « Car c'est ici l'amour de Dieu, que nous gardions ses commandements » (1 Jean 5.3).

CHRIST A-T-IL CHANGE LA LOI ?

Dieu fit tout ce qu'Il pouvait pour magnifier le sabbat du septième jour. Il l'honora en l'observant Lui-même. Il se reposa ce jour, Il le bénit, Il le sanctifia, Il le proclama en gloire sur la montagne. Il ne fit aucune de ces choses pour le premier jour de la semaine de dimanche.

Compte tenu du fait que Dieu proclama au monde et aux anges que « le septième jour est le sabbat de l'Éternel » (Exode 20.8-11). En raison du fait que Dieu s'annonça Lui-même comme étant « L'Éternel, Je ne change pas » (Malachie 3.6). Au vu du fait qu'Il déclara être « Le Père des lumières, avec lequel il n'y a ni variation, ni ombre de changement ». (Jacques 1.17). Étant donné qu'Il fit la promesse solennelle qu'Il ne « changerait pas une chose qui est sortie de Ses lèvres », il serait embarrassant pour

Dieu d'annoncer qu'en dépit de toutes ces déclarations et promesses, Il entreprit la chose même qu'Il disait qu'Il ne ferait pas. Qu'Il avait changé le jour après avoir fait la promesse qu'Il ne changerait pas ce qui est sorti de Sa bouche. Que le septième jour qu'Il avait béni et avait prononcé saint n'est plus ni béni ni saint, et qu'il ne sera plus connu comme « Mon saint jour », le « saint jour de l'Éternel, honorable » (Ésaïe 58.13). Qu'Il avait supprimé la bénédiction et la sanctification avec lesquelles Il avait premièrement investi le sabbat, et qu'il l'avait rétrogradé à un jour commun. Et bien que les hommes auparavant avaient été punis suite à la profanation du sabbat, maintenant, ils pouvaient travailler autant qu'ils le souhaitent le septième jour et sans être coupables ? Après une telle déclaration comment Dieu pouvait toujours se déclarer comme Celui qui ne change pas, le « Père des lumières dans lequel il n'y a aucune variation » ou « ombre de changement » S'il existait une justification pour Dieu de descendre sur le Mont Sināï pour annoncer aux hommes les Dix Commandements, par conséquent la même justification existait pour que Dieu descende une seconde fois s'Il désirait modifier Sa loi. Dieu de Sa propre voix proclama la loi et ordonna aux hommes de l'observer. Dieu écrivit les Dix Commandements sur deux tables de pierre et les donna aux hommes, afin qu'ils puissent savoir exactement ce qu'Il disait. Les hommes ont le droit d'attendre que Dieu se tienne sur Sa parole. En toute honnêteté, si Dieu veut modifier les règles de la vie, Il doit demander le retour des deux tables de pierre. Il doit clarifier et citer définitivement les nouveaux commandements que les hommes doivent

CHRIST A-T-IL CHANGE LA LOI ? (Suite)

désormais observer, et si, un changement du jour du sabbat était dans la contemplation, Il doit indiquer les raisons d'un tel changement comme Il avait à l'origine donné les raisons pour l'observation du sabbat du septième jour. Il doit, à cause de Son nom, donner quelques explications sur la raison pour laquelle Il avait ordonné aux hommes de « se souvenir du jour du sabbat pour le garder saint » et leur demandait maintenant de l'oublier. En toute honnêteté pour Lui-même Il doit rendre cela clair, afin que les hommes ne puissent pas errer. La seule déclaration que les hommes possèdent jusqu'ici, sont les paroles du Sinaï. Les hommes ont le droit d'attendre que Dieu fasse cette annonce jusqu'à ce qu'Il répudie ouvertement l'ancienne déclaration et qu'Il annonce les nouvelles conditions de vie. Le sens d'équité des hommes exige cela, l'ordre de Dieu l'exige plus encore.

**« C'EST POURQUOI J'AIME TES
COMMANDEMENTS PLUS QUE
L'OR, OUI PLUS QUE L'OR FIN »**

**LE MINISTÈRE DE TITO**www.ministito.comcontact@ministito.com

Ministito



0041767418726